

# La réforme d'aujourd'hui et l'Europe de demain

par Michel Barnier

**D**EPUIS plusieurs mois, un grand débat sur l'avenir de l'Europe a été engagé. Il ne s'arrête pas. Pourtant, de nombreux citoyens se posent des questions fondamentales : pourquoi approfondir davantage l'intégration européenne ? Les Etats ne suffisent-ils pas à défendre les intérêts des peuples et des nations ? La simple coopération entre les gouvernements ne serait-elle pas, au fond, plus démocratique ?

Il n'existe aucune contradiction entre intégration européenne et poursuite des intérêts nationaux. La réforme des institutions européennes a pour but, non pas de renforcer l'Union européenne au détriment des Etats qui la composent, mais d'accroître l'influence de l'Europe dans le monde par un partage équilibré et dynamique des souverainetés nationales.

Encore faut-il distinguer, à l'intérieur de ce grand débat, la réforme immédiate des institutions, préalable indispensable à l'élargissement, et les propositions qui visent à dessiner, sur le long terme, l'Europe de demain et qui restent neutres vis-à-vis de l'élargissement de l'Union. Je verrais d'ailleurs un grand intérêt à travailler sur ces questions-là avec les pays candidats à l'adhésion. Le Conseil européen de Nice devra traiter trois

questions essentielles : préserver le rôle moteur de la Commission européenne, faire reculer le droit de veto en étendant le vote à la majorité qualifiée à bon nombre de politiques communautaires, assurer une représentation équitable des Etats membres lors des votes au Conseil.

Il s'y ajoute un sujet que je crois très important pour l'évolution future de l'Union : l'adaptation des mécanismes actuels du traité pour que les Etats membres qui souhaitent approfondir leur intégration puissent le faire sans attendre l'accord de tous les autres – et sans risquer, de leur part, un veto qui bloquerait ces nouvelles coopérations.

Tous ces sujets touchent à la place et au pouvoir de chaque pays. Une vraie réforme à Nice suppose donc que chacun défende les intérêts de l'Union dans son ensemble pour préserver l'efficacité collective. Nous n'y sommes pas encore !

Au-delà de Nice, la question d'un traité constitutionnel se posera pour répondre à plusieurs questions distinctes : la complexité des traités européens qui rend leur accès difficile pour les citoyens, la force juridique de la Charte des droits fondamentaux et, enfin, la clarification des compétences de l'Union, pour mieux dire ce dont elle doit s'occuper et ce dont elle ne doit pas, ou plus, s'occuper.

L'intérêt de ce traité fondamental

devrait s'imposer à tous, même aux esprits les plus critiques à l'égard de la construction européenne. On ne peut accuser l'Europe d'être trop complexe et refuser en même temps la simplification de ses traits et la clarification de ses compétences.

Depuis longtemps, l'avenir de l'Europe unie agite les passions. Fédération, confédération, communautarisme, Etat-nation sont des concepts qui resurgissent avec chaque débat. Mais quel en est aujourd'hui le sens ? La force de la construction européenne n'a-t-elle pas été, jusqu'à maintenant, de laisser de côté les réponses toutes faites, de ne pas enfermer le débat dans un mot ou une formule, pour partir du possible et agir efficacement ?

Pour simplifier à l'extrême, trois chemins se présentent à nous. Tout d'abord, la vision fédérale, celle des Etats-Unis d'Europe, qui inspira hier certains fondateurs de l'Europe et aujourd'hui la création de l'euro. Malgré tout, certains s'en effraient encore, oubliant que le mot de fédération ne revêt pas le même sens selon les pays et les cultures politiques – en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en France.

Comment, dès lors, organiser une Union fédérale ? Elle devrait logiquement comporter un exécutif élu (éventuellement au suffrage universel direct), avec un gouverne-

ment nommé en fonction des grands équilibres nationaux et politiques, à la tête d'une administration fédérale a priori issue de l'actuelle Commission. Le partage des compétences entre l'Union fédérale et les Etats « fédérés » serait réglé par une constitution et l'interprétation de celle-ci confiée à une « cour suprême ».

**Pourquoi n'y aurait-il pas, un jour, un président de la Commission élu ?**

A l'opposé de ce choix fédéral se trouve le cheminement intergouvernemental. Il consisterait à faire clairement basculer le pouvoir exécutif vers le conseil des ministres, dont l'action serait encore davantage coordonnée par le Conseil européen. Délaissant les procédures communautaires et l'exercice de compétences mises en commun, on ferait appel à la coordination des politiques nationales par des procédures « molles » dépour-

vues de contrôle juridictionnel. Faire progresser l'Europe de cette manière constitue, je l'avoue, un défi aux lois de l'expérience, qui montrent de multiples manières que seul le processus communautaire permet une action rapide dans l'intérêt de l'Union – ce qui n'est pas la même chose que de faire la moyenne des volontés ou des reticences nationales.

Reste la troisième voie, celle du renouveau communautaire. En prenant acte de l'originalité de la méthode communautaire, elle consisterait à en rénover l'architecture à partir de la Commission européenne – institution indépendante, chargée de dégager l'intérêt commun, capable d'entraîner, de proposer, d'exécuter, et le cas échéant de sanctionner.

Pour consolider son rôle et clarifier ses attributions tout en renforçant sa légitimité, il faudrait réfléchir sérieusement à la manière de lui conférer un socle de légitimité démocratique qui soit à la hauteur des attentes des citoyens. Pourquoi n'y aurait-il pas, un jour, un président de la Commission élu ? Pourquoi ne pas imaginer qu'un jour le haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et la sécurité commune devienne le premier vice-président de la Commission européenne ?

L'intérêt de cette méthode communautaire n'est pas seulement d'avoir réussi pendant les cinquante dernières années. Il vaut surtout pour l'avenir.

La voie du renouveau communautaire préserve l'unité de l'Europe élargie. A l'aide des coopérations renforcées, elle prend en compte la diversité des ambitions et des capacités – comme nous conduisent à le faire les résultats du récent référendum danois. Elle propose, en fin de compte, l'honnête compromis des idéaux et des intérêts de chacun, avec l'ambition de garder le projet européen vivant et ouvert à tous.

Je souhaite que les citoyens s'emparent de ces deux grands débats de la réforme et de l'Europe de demain. Parce que ces questions sont complexes, les citoyens ne se mobiliseront que si nous faisons collectivement l'effort de porter l'explication et le dialogue au plus près de chacun d'entre eux. Faute de quoi, chaque fois que les peuples européens auront la parole, le risque existera qu'ils préfèrent la peur à la confiance.

*Michel Barnier est commissaire européen chargé de la politique régionale et de la réforme des institutions.*